

Commission des Relations internationales et des  
Questions européennes du

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2008-2009

---

10 DÉCEMBRE 2008

---

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MERCREDI 10 DÉCEMBRE 2008

---

**TABLE DES MATIÈRES**

<b>1</b>	<b>Questions orales (Article 64 du règlement)</b>	<b>3</b>
1.1	Question de Mme Véronique Jamouille à Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, relative aux « solutions envisagées pour la salle de spectacle à Kinshasa » . . . . .	3
1.2	Question de Mme Véronique Jamouille à Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, relative au « volontariat organisé par l'OIF » . . . . .	3

**Présidence de Mme Corbisier-Hagon.**

– *L'heure des questions et interpellations commence à 14 h 20.*

**Mme la présidente.** – Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

**1 Questions orales (Article 64 du règlement)**

**1.1 Question de Mme Véronique Jamouille à Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, relative aux « solutions envisagées pour la salle de spectacle à Kinshasa »**

**Mme Véronique Jamouille (PS).** – Madame la ministre, alors que nous approchons de la fin de la législature, je souhaiterais vous entendre sur la salle de spectacle de Kinshasa dont nous avons souvent eu l'occasion de parler. En effet, si une solution à court terme a pu être trouvée en 2007 grâce à une prolongation de bail pour cinq ans, il serait nécessaire de réfléchir et d'envisager au plus vite une solution à moyen terme afin d'assurer la continuité des activités du Centre Wallonie-Bruxelles à Kinshasa.

En avril dernier, en réponse à l'une de mes questions orales, vous vous disiez particulièrement attentive à l'évolution de ce dossier. Je suppose que depuis, il a progressé. Pouvez-vous nous dire où en est la situation ?

**Mme Marie-Dominique Simonet,** vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales. – Comme je vous l'indiquais en avril dernier, une solution a été trouvée pour la poursuite des activités de la salle de spectacle jusqu'en 2012. Cette solution n'est pas définitive ni idéale mais elle est la seule qui permette de maintenir cet organe important dans le cadre des dispositions budgétaires et juridiques actuelles.

Nous avons encore devant nous quatre exercices budgétaires pour mettre en place les éléments d'une solution à plus long terme.

Il est tout d'abord nécessaire d'affiner les premières esquisses dressées par le service des infrastructures culturelles du ministère de la Communauté française. Ensuite, nous devons trouver une formule juridique avec la société Immo Congo, propriétaire de la parcelle de terrain où se trouve la délégation Wallonie-Bruxelles. Il faudra rédi-

ger un acte juridique qui nous rendrait immédiatement concessionnaires de la part de parcelle de terrain pour y construire un bâtiment. En effet, il n'est pas possible de construire, avec les deniers de la Communauté française sur le terrain d'autrui, car selon la formule, celui qui construit sur le terrain d'autrui construit pour autrui !

Le but de l'opération est que le bâtiment construit avec les deniers de WBI lui appartienne. Il n'en est pas de même pour les bureaux qui ne seront la propriété de WBI qu'au terme du bail actuel qui court jusqu'en 2024.

Nous devons aussi financer les travaux et relocaliser les bureaux de l'Apefe puisque c'est à leur emplacement que les premiers plans prévoyaient la construction d'un bâtiment.

Comme je l'ai indiqué lors de la discussion sur le budget 2009, ce n'est pas parce qu'il n'y a pas urgence que nous ne devons pas être prévoyants. C'est la raison pour laquelle j'ai inscrit au budget 2009 de WBI un montant de 25 000 euros destiné à poursuivre les études juridiques et architecturales, en vue de trouver une solution définitive pour la salle de spectacle à Kinshasa.

**Mme Véronique Jamouille (PS).** – Je suis heureuse d'apprendre qu'un budget a été prévu, que les études avancent et qu'il existe une volonté de trouver une solution à plus long terme. C'est essentiel car en 2012 il sera trop tard ! Si nous attendons cette échéance, nous devons travailler dans l'urgence, avec tous les risques que cela comporte.

**1.2 Question de Mme Véronique Jamouille à Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, relative au « volontariat organisé par l'OIF »**

**Mme Véronique Jamouille (PS).** – Madame la ministre, le projet de volontariat francophone est un projet de l'Organisation internationale de la francophonie pour les années 2007-2009. Il permet à des jeunes de 21 à 34 ans de valoriser leurs compétences tout en contribuant à des actions en faveur du développement. Les volontaires francophones offrent pendant douze mois leurs compétences au profit d'actions menées par l'OIF, ses partenaires ou les opérateurs de la Francophonie.

En 2008, vingt jeunes volontaires ont été recrutés. D'après les informations fournies du site de l'OIF, 65 % de ces jeunes viennent d'Afrique, 25 % d'Europe occidentale, 5 % d'Europe centrale et orientale et 5 % d'Amérique du Nord.

Pourriez-vous tout d'abord nous dire si un ou plusieurs jeunes de la Communauté française font partie des vingt personnes sélectionnées pour 2008 ? Pouvez-vous nous informer de la manière dont la Communauté française a assuré la publicité de ce projet ?

Par ailleurs, il semblerait que les États membres aient décidé, au cours du Sommet de Québec, de poursuivre ce projet au-delà de 2009 et de l'étendre. Pouvez-vous confirmer cette information ? Dans l'affirmative, quel budget sera consacré à ce projet ? Combien de jeunes pourront-ils participer à ce projet à l'avenir ?

**Mme Marie-Dominique Simonet**, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales. – Votre question me donne l'occasion d'illustrer concrètement ce que nous attendons de l'OIF. Il s'agit bien entendu d'un forum politique international et lorsque septante chefs d'État ou de gouvernement ou septante ministres des Affaires étrangères se réunissent, ils ont évidemment toute latitude pour aborder tous les sujets d'actualité, même si, comme on l'a vu au Sommet de Québec, ce n'est pas là que s'élaborent les réponses aux grands défis du moment. Ce n'est pas véritablement une surprise.

En revanche, et je trouve cela regrettable, ce n'est pas non plus le lieu où émergent des propositions novatrices ou des compromis Nord-Sud sur certaines grandes questions internationales. Bref, la francophonie politique peut laisser relativement perplexe, sauf dans un certain nombre de domaines où elle mène une action politique crédible parce qu'elle s'appuie sur une légitimité acquise dans ses compétences. Je songe notamment ici à la promotion de la diversité culturelle et linguistique ou encore au développement des politiques d'éducation.

C'est dire que pour nous, la coopération multilatérale francophone reste évidemment essentielle. C'est la raison pour laquelle nous avons dû quelque peu hausser le ton ces derniers temps et rappeler qu'il faut diminuer les dispersions dans les actions politiques, redresser les déséquilibres de la programmation et en revenir à des niveaux de frais de fonctionnement plus acceptables.

Je considère que le volontariat francophone est l'un de ces excellents projets de coopération lancés ces dernières années par l'OIF, au même titre que d'autres initiatives comme le développement des industries culturelles du Sud, les centres de lecture et d'animation culturelle (CLAC) ou la promotion de l'usage du français dans l'Union européenne. Je pense également à des initiatives plus

récentes et très intéressantes qui, notamment à cause de la dispersion, manquent de moyens pour monter en puissance : la formation des maîtres à distance (seulement quatre pays concernés pour l'instant), les maisons des savoirs (quatre implantations pour toute la Francophonie) ou le volontariat des jeunes francophones.

Le volontariat francophone est un projet pilote décidé en 2006 pour les années 2007-2009. Il associe plusieurs opérateurs : l'OIF, l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), l'Association internationale des maires francophones (AIMF) et TV5 Monde. L'Université Senghor, la Conférence des ministres de l'Éducation (Confemen) et la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports (Confejes) peuvent également en bénéficier.

Le volontariat francophone encourage fortement la mobilité Sud-Sud. Il permet à des jeunes âgés de 21 à 34 ans de valoriser leurs compétences tout en contribuant à des actions en faveur du développement. Les volontaires offrent pendant douze mois leurs compétences au profit d'actions dans l'espace francophone menées par l'OIF, ses partenaires ou les opérateurs de la Francophonie. Les trois domaines d'intervention sont : la promotion et le renforcement du français, les technologies de l'information et de la communication comme supports dans les domaines de l'éducation et de la culture, le renforcement des capacités locales en développement économique, social et culturel.

Un volontaire s'engage temporairement, bénévolement et exclusivement de tout autre engagement, à temps plein, au service d'un projet de la Francophonie à l'étranger.

Parce qu'il est bénévole à plein temps, le volontaire n'est pas soumis aux règles sur le droit du travail ni aux statuts et règlements du personnel de l'OIF. Toutefois, il perçoit une indemnité mensuelle de subsistance lui permettant de se loger et de vivre décemment sur son lieu d'affectation. Il est en outre couvert par une assurance médicale, une couvrant le rapatriement sanitaire et une autre en responsabilité civile. L'OIF assure également le transport aller et retour entre son pays d'origine et le pays d'affectation.

Le candidat est sélectionné sur la base de ses compétences et de sa motivation.

À l'issue du dernier appel à candidatures, en avril 2008, vingt jeunes ont été recrutés, ce qui porte le nombre de volontaires actuellement en poste à trente-sept. Après une session de préparation, les lauréats du deuxième appel ont été affectés dans quatorze pays. Parmi eux, 65 % viennent

d'Afrique, 25 % d'Europe occidentale, 5 % d'Europe centrale et orientale et 5 % d'Amérique du Nord ; 40 % sont des femmes.

Pour ce qui est de la Communauté française, deux appels à candidatures ont été diffusés sur le site internet de Wallonie Bruxelles international et deux candidats ont été retenus : un assistant de langue française est en poste à l'université de Phnom Penh au Cambodge depuis avril 2008 et une gestionnaire culturelle en poste à Madagascar depuis octobre 2008 dans le cadre du programme CLAC.

En octobre 2009, le projet fera l'objet d'une évaluation externe. Sur cette base, les États et les gouvernements seront amenés à se prononcer sur la poursuite du projet. L'enveloppe globale de la phase pilote s'élève à 1,5 million euros et le coût annuel par volontaire est estimé à 19 000 euros.

**Mme Véronique Jamouille (PS).** – Pour que l'OIF puisse jouer un rôle plus important, il faut en effet qu'elle se recentre. Nous avons d'ailleurs toujours plaidé en ce sens en Communauté française. Ce projet s'inscrit parfaitement dans les missions essentielles de l'OIF – éducation, jeunesse, défense de la langue française et de la culture – et est une bonne occasion pour les jeunes, en particulier ceux du Sud, d'acquérir une expérience professionnelle dans le cadre d'une organisation internationale. C'est important et c'est pour cela que j'espère que le projet sera reconduit, voire renforcé dans le futur.

**Mme la présidente.** – Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

*– L'heure des questions et interpellations se termine à 14 h 35.*